

Liberté et création

Textes de référence :

Création *n.f.* (lat. creatio). 1. Action de créer, tirer du néant. 2. Ensemble du monde créé ; univers. 3. Action de fonder quelque chose qui n'existait pas. 4. Œuvre créée, modèle inédit. 5. Première interprétation d'un rôle, d'une chanson, etc. ; première ou nouvelle mise en scène d'une œuvre. (*Petit Larousse*)

Selon Joseph Proudhon, le mot libertas vient de libet, libido, c'est-à-dire instinct passionnel (fringale), entrainement, spontanéité... (de Proudhon à Deleuze de Daniel Colson)

Liberté :

La liberté dont se réclame l'anarchisme n'a rien à voir avec le libre arbitre abstrait et illusoire que prônent tous les discours moraux et autoritaires. Elle n'a rien à voir non plus avec le vide du « pour soi », la « rupture néantisante », cette obligation de la pensée libertaire, liberté et puissance vont de pair. La liberté tient à la puissance de ce qui est. Toute puissance est une liberté et toute liberté est une puissance, une puissance qui n'est pas coupée de ce qu'elle peut. C'est en ce sens que la liberté anarchiste est synonyme de nécessité. Comme l'écrit Proudhon à propos de cette force collective singulière possible qu'est le peuple... (de Proudhon à Deleuze de Daniel Colson)

Kazem Shahryari, « Que sais-je de la liberté ? », Manifeste pour la Liberté, 2001 :

Au faite de sa splendeur, au Ve siècle av. J-C, l'Athènes démocratique ne disait-elle pas, par la bouche de Périclès : « Mettez le bonheur dans la liberté et la liberté dans le courage ». Comme Antigone disait ne savoir partager que l'amour, non la haine, nous n'avons à partager que la liberté. Liberté, là où est le bonheur. Mais... Un jour, je dansais, soudain je fus entouré par les morts... les morts me poursuivaient, les morts m'interrogeaient, les morts m'interpellaient, les morts me culpabilisaient...Jusqu'à ce que je ne sois plus capable de me libérer d'eux... Désormais, leur mémoire était aussi vivante que moi-même. Rien à faire... une unique issue... les entendre... petit à petit nous nous sommes réconciliés... Et nous avons fini par vivre ensemble... Vivre avec nos morts pour leur permettre d'achever leur vie naturelle, d'accomplir leur rêve le plus cher. Moi, je me sentais vulnérable, non pas faible, mais vulnérable... Mes limites résonnaient à mes oreilles...Je clamaï... Aujourd'hui est un moment difficile de notre histoire. Je veux dire une « catastrophe », voilà comment je le nommerais, nous vivons au milieu d'une catastrophe. Certains goûtent à l'ivresse de devenir riches et plus forts. Et plus leurs bénéfiques grandissent, plus ils rassemblent, en les réduisant, les plus forts. Et plus les faibles, de plus en plus nombreux, sont séparés. Eux sont des maîtres, eux sont les lions de la fable. Mais le maître de l'épopée et de la fable, Homère ne nous a-t-il pas depuis toujours appris : « il n'est pas de pacte entre les hommes et les lions ». Que dire ? Sommes-nous libres, malgré tout. Et si oui pour quoi faire ? Le poète mesure la

trace des griffes de ce monde sur la liberté, seule partenaire de son utopie, son guide. Mes amis, fermez un instant vos yeux. Vous êtes libres. Mais la question de la liberté commence juste après cet instant, au moment où nous avons les yeux bien ouverts, lorsque nous voyons l'autre, les autres, lorsque nous devons faire quelques pas vers lui, vers eux, que nous devons reconstruire une rencontre et, surtout, surtout prendre soin de cette rencontre. Et voilà que la création de l'homme est en péril. A cause de sa liberté lorsqu'il ouvre les yeux et qu'il lui faut marcher. Liberté, double vivant hors de nous, comment faut-il aller te chercher et prendre soin de toi ? Mais moi, je n'ai nulle part où déposer mes papiers, mes idées, non pour les protéger mais pour les partager, nulle part où déposer mon testament. Vous êtes témoins : le monde est devenu trop petit à partager, un seul maître, paraît-il, suffit, une seule banque, un seul marché suffit, un suffit, une suffit. Ainsi notre temps est une catastrophe : guerres pour en finir avec les adversaires, les autres, une seule littérature, un seul cinéma, une seule culture, une seule respiration. Un seul, une seule... Alors une voix me dit de me tourner vers les gouvernements, de questionner, d'exiger le retour de la liberté. Alors une autre voix me rappelle que « quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs » (article 35 de la Constitution de 1793). Alors... Oui ! Ce monde est trop petit. Pour nous la dégénérescence de la culture attise la plume de la pensée. Plus je reconnais que le monde est petit, plus je découvre que je ne suis pas libre. Toutes les lois nous contraignent à suivre la pensée de cet ancien nouveau petit monde. Et nous devons investir comme des esclaves pour racheter notre liberté, pour que les enfants de la terre ne naissent pas esclaves. Et nous devons être, comme depuis toujours, comme disait déjà Marc Aurèle : « droits et non pas redressés ». Tel est le courage, où commence la liberté.

Pour sauver l'avenir. Dans ce petit monde ceci est le premier mot de l'utopie. Mes amis, je rêve qu'au début du printemps, nous nous disions : « réinventons tout ce qui l'a déjà été ». Tout arrêter et tout recommencer.

Liberté, notre manque, toujours à inventer, à nous réinventer. Créons le monde à la mesure fraternelle de ce rêve. La poésie de tous par tous, le manifeste de l'utopie... Oui « Liberté, j'écris ton nom... ». Vivre le courage de la liberté et le partage du bonheur. Une fenêtre ouverte sur l'art et l'avenir.

Oui, « Je ne sais partager que le bonheur ».

Fermez les yeux, nous sommes libres ! Ouvrez les yeux, nous sommes libres !

Mécène, *Caius Cilnius Mæcenas* (v70 av. J.C. – 8 av. J.C.) :

Epicurien qui fut aussi homme d'état et homme de plaisir, homme à bonnes fortunes et amateur passionné de son épouse Terentia, mari jaloux et trompé par son maître et ami le prince (*Octave César Auguste*) chassant et reprenant tour à tour l'infidèle, patron et protecteur d'un danseur de mimes, le jeune Bathylle, que Tacite lui reproche d'avoir trop aimé, amateur de jardins et propriétaire de chevaux [...], amateur d'art et de luxe [...], grand politique qui fait de second d'Auguste tout en refusant le laticlave et les honneurs, aristocrate de vieille souche royale étrusque mais qui reste simple chevalier, protecteur des grands artistes classiques, de Virgile et d'Horace, et pour lui-même auteur alambiqué de « papillotes parfumées » selon

l'expression railleuse d'Auguste, richissime, élégant et se permettant de porter au Forum un vêtement à capuchon avec deux trous pour les oreilles qui eût rendu ridicule tout autre, esthète nonchalant et parfois homme d'action singulièrement efficace, le personnage surprend par ce tissu de contradictions, ce mélange de grandeur, de faiblesses et de difficultés.

Extrait du livre de J.-P. Boucher, *Etudes sur Properce. Problèmes d'inspiration et d'art*, Paris, 1965, p35-36.

W. Mercouroff et D. Pignon, « *Le Numérique, fils du vent* », Libération, 11 février 2004 :

Des pistes existent. On utilise déjà des biens immatériels qui fonctionnent sous des régimes apparemment « gratuits », en fait mutualisés ; les bibliothèques publiques où chacun peut venir puiser l'information qu'il souhaite dans des livres, les soins de santé mutualisés avec les régimes d'assurance maladie, [...], les résultats de la recherche scientifique fondamentale pratiquée dans des laboratoires publics, qui sont gratuitement mis à la disposition de qui veut les utiliser. C'est d'ailleurs cette gratuité et cette mise à disposition de tous, depuis plusieurs siècles, qui sont à l'origine du dynamisme et des avatars des sciences et des technologies, dont l'Internet en est un des derniers. Ces quelques exemples parmi tant d'autres montrent que cette économie « gratuite » de biens immatériels peut se faire sur la base d'une mutualisation, par l'impôt, l'abonnement, la cotisation forfaitaire.

Pierre-Noël Giraud, « *Un spectre hante le capitalisme : la gratuité* » Le Monde, 6 mai 2004 :

Ainsi drapés dans la défense de la création et de l'intérêt général, les majors du disque et du cinéma s'ingénient à inventer des moyens de dissuader ou de faire payer ce que le progrès technique a rendu quasi gratuit : la recherche, la reproduction et l'échange de fichiers numériques... Comme toute tentative de s'opposer aux libertés nouvelles qu'offre la technique, ces méthodes seront au mieux inefficaces, quand elles n'auront pas d'effet pervers. Il s'agit de combats d'arrière-garde qui ne feront que retarder l'inéluctable gratuité. Ceux qui les mènent ont autant de chance de succès que ceux qui se seraient opposés à l'imprimerie pour sauvegarder l'emploi des copistes et l'art de la calligraphie dans l'Occident médiéval.

[...]

Il n'est certes pas de bon ton, à l'heure où pour beaucoup l'Etat doit avant tout être réduit, d'évoquer la seconde hypothèse : un financement en partie public de la création. Mais, en réalité, de la Grèce aux Etats modernes en passant par les Médicis, n'en a-t-il pas toujours été ainsi ?

Patrick Bloche :

En reconnaissant aux auteurs un monopole provisoire sur les œuvres, les Révolutionnaires de 1789 veillèrent aussi à ce que les œuvres reviennent rapidement dans le domaine public. C'est

cet équilibre que recherchait Jean Zay et le gouvernement du Front Populaire quand ils préparaient, sans pouvoir, malheureusement, la conduite à son terme, une législation qui considérerait l'auteur non comme un « propriétaire » mais comme un « travailleur intellectuel ».

P. Valéry, Variété V, 1944, page 87 :

L'homme ne fait guère qu'inventer. Mais celui qui s'avise de la facilité, de la fragilité, de l'incohérence de cette génération lui oppose l'effort de l'esprit. Il en résulte cette merveilleuse conséquence que les plus puissantes « créations », les monuments les plus augustes de la pensée, ont été obtenus par l'emploi réfléchi de moyens volontaires de résistance à notre « création » immédiate et continuelle de propos, de relations, d'impulsions, qui se substituent sans autre condition.

Olivier Bomsel « Gratuit ! » 2007 :

Alors que le copyright anglais remonte au XVIIIe siècle, la guerre d'Indépendance (1776) fait apparaître aux Etats-Unis les besoins d'une loi pour protéger, dans chaque Etat de l'Union, la presse et les auteurs locaux. Le Congrès américain vote en 1790 une loi sur le copyright protégeant exclusivement les auteurs américains. Conséquence : durant tout le XIXe siècle les éditeurs américains publient les best-sellers anglais sans payer aucun droit. Avantage : peu de risques car ne sont réédités que les livres à succès, création d'un lectorat américain friand de romans bon marché, compétitivité de l'édition américaine face à ses concurrents britanniques payant des droits...

[...]

Ce n'est qu'en 1891, lorsque le lobby des auteurs américain devient assez puissant pour dénoncer la concurrence de leurs collègues anglais, que le Congrès étend enfin la loi du copyright à la protection des auteurs étrangers. Au bout d'un siècle de piratage, l'industrie de l'édition américaine dispose alors d'un marché et d'un réseau de distribution capables de valoriser ses propres auteurs. En d'autres termes, les éditeurs et les auteurs anglais ont financé la création du marché américain.

[...]

L'Europe, qui a [maintenant] fort bien anticipé les menaces portant sur la propriété intellectuelle, doit désormais afficher plus clairement ses objectifs de valorisation des contenus et de leur diversité.

A. Camus, L'Homme Révolté, 1951 :

L'art aussi est ce mouvement qui exalte et nie en même temps. « Aucun artiste ne tolère le réel », dit Nietzsche. Il est vrai ; mais aucun artiste ne peut se passer du réel. La création est exigence d'unité et refus du monde. Mais elle refuse le monde à cause de ce qui lui manque et au nom de ce que, parfois, il est. La révolte se laisse observer ici, hors de l'histoire, à l'état pur, dans sa complication primitive. [...]

On observera pourtant l'hostilité à l'art qu'ont montrée tous les réformateurs révolutionnaires ? Platon est encore modéré. Il ne met en question que la fonction menteuse

du langage et n'exile de sa république que les poètes. Pour le reste, il a mis la beauté au-dessus du monde. Mais le mouvement révolutionnaire des temps modernes coïncide avec un procès de l'art qui n'est pas encore achevé. La Réforme élit la morale et exile la beauté. Rousseau dénonce dans l'art une corruption ajoutée par la société à la nature. Saint Just tonne contre les spectacles et, [...], veut que la raison soit personnifiée par une personne « vertueuse plutôt que belle ». La Révolution française ne fait naître aucun artiste, mais esulement un grand journaliste, Desmoulins, et un écrivain clandestin, Sade.

[...]

Marx se demande, [...], comment la beauté grecque peut encore être belle pour nous. Il répond cette beauté exprime l'enfance naïve d'un monde et que nous avons, au milieu de nos luttes d'adultes, la nostalgie de cette enfance. Mais comment les chef-d'œuvres de la Renaissance italienne, comment Rembrandt, comment l'art chinois, peuvent-ils encore être beaux pour nous ? Qu'importe ! Le procès de l'art est engagé définitivement et se poursuit aujourd'hui avec la complicité embarrassée d'artistes et d'intellectuels voués à la calomnie de leur art et de leur intelligence.

[...]

Cette folie ascétique a pourtant ses raisons qui, elles, du moins, nous intéressent. Elles traduisent, sur le plan esthétique, la lutte, [...], de la révolution et de la révolte. Dans toute révolte se découvrent l'exigence métaphysique de l'unité, l'impossibilité de s'en saisir, et la fabrication d'un univers de remplacement. La révolte, de ce point de vue, est fabricatrice d'univers. Ceci définit l'art aussi. L'exigence de la révolte, à vrai dire, est en partie une exigence esthétique.

Robespierre, *Sur la liberté de la presse*, 22 août 1791 à l'Assemblée constituante :

[...]

La liberté de publier ses pensées étant le premier boulevard de la liberté, ne peut être limitée ni gênée en aucune manière, si ce n'est dans des Etats despotiques.

Est-il vrai que la liberté de la presse consiste uniquement dans la suppression de la censure et de toutes les entraves qui peuvent arrêter l'essor de la liberté ?

Je ne le pense pas et vous ne le pensez pas non plus.

La liberté de la presse n'existe pas dès que l'auteur d'un écrit peut être exposé à des poursuites arbitraires ; et ici il faut saisir une différence bien essentielle entre les actes criminels et ce qu'on a appelé les délits de la presse.

[...]

Rappelez-vous ce qui s'est passé jusqu'ici, lorsque le gouvernement, sous prétexte de l'ordre et de l'intérêt public, poursuivait les écrivains. Quels étaient les écrits qui étaient les objets de sa sévérité ? C'étaient précisément ceux qui sont actuellement l'objet de notre admiration et qui ont mérité de notre part les hommages à leurs auteurs.

[...]

Le "Contrat Social" était, il y a trois ans, un écrit incendiaire !

Jean-Jacques Rousseau, l'homme qui a le plus contribué à préparer la révolution, était un séditieux, était un novateur dangereux, et pour le faire monter à l'échafaud, il n'a manqué au gouvernement que moins de crainte du courage des patriotes ; et on peut ajouter sans crainte de se tromper, que si le despotisme avait assez compté sur ses forces et sur l'habitude qui

enchaînait le peuple sous son joug, pour ne pas craindre une révolution, Jean-Jacques Rousseau eût payé de sa tête les services qu'il voulut rendre au genre humain, et qu'il eût augmenté la liste des illustres victimes que le fanatisme, le despotisme et la tyrannie ont frappé dans tous les temps.

[...]

Une autre question non moins importante s'élève relativement aux personnes publiques. Il faut observer que dans tout Etat le seul frein efficace des abus de l'autorité c'est l'opinion publique ; et par une suite nécessaire la liberté de manifester son opinion individuelle sur la conduite des fonctionnaires publics, sur le bon et mauvais usage qu'ils font de l'autorité que les citoyens leur a confiée. Or, supposez que l'on ne puisse en exercer le droit qu'à condition d'être exposé à toutes les poursuites, à toutes les plaintes juridiques des fonctionnaires publics ; je vous demande si ce frein ne devient pas impuissant et à peu près nul pour celui qui voudra remplir la dette qu'il croira avoir contractée envers la patrie, en dénonçant des abus d'autorité commis par les fonctionnaires publics. S'il est possible de tenir une lutte terrible avec lui, qui ne voit pas quel est l'avantage immense qu'a dans cette lutte un homme armé d'un grand pouvoir, environné de toutes les ressources que donne un crédit immense, une influence énorme sur la destinée des individus et sur celle même de l'Etat : qui ne voit que très peu d'hommes seraient assez courageux pour avertir la société entière des dangers qui la menacent ?

[...]

Je demande donc que l'Assemblée nationale décrète que, sauf les exceptions qu'elle a cru devoir porter concernant les écrits qui provoquent formellement la désobéissance à la loi, elle déclare que tout citoyen a le droit de publier son opinion, sans être exposé à aucune poursuite.

Robespierre, *Sur le droit de pétition*, 9-10 mai 1791 à l'assemblée constituante :

Le droit de pétition est le droit imprescriptible de tout homme en société. Les Français en jouissaient avant que vous fussiez assemblés ; les despotes les plus absolus n'ont jamais osé contester formellement ce droit à ceux qu'ils appelaient leurs sujets. Plusieurs se font une gloire d'être accessibles et de rendre justice à tous.

[...]

Et vous, législateurs d'un peuple libre, vous ne voudrez pas que des Français vous adressent des observations, des demandes, des prières, comme vous voudrez les appeler ! non, ce n'est pas pour exciter les citoyens à la révolte que je parle à cette tribune, c'est pour défendre les droits des citoyens ; [...]

Je défend les droits les plus sacrés de mes commettants, car mes commettants sont tous français ; et je ne ferai sous ce rapport aucune différence entre eux, je défendrai surtout les plus pauvres. Plus un homme est faible et malheureux, plus il a besoin du droit de pétition ; et c'est parce qu'il est faible et malheureux que vous le lui ôteriez ? Dieu accueille les demandes non seulement des plus malheureux des hommes, mais des plus coupables. Or, il n'y a de lois sages et justes que celles qui dérivent des lois simples de la nature. Si vos sentiments n'étaient point conformes à ces lois, vous ne seriez plus les législateurs, vous seriez plutôt les oppresseurs des peuples.

[...]

Le droit de pétition n'est autre chose que la faculté accordée à un homme, quel qu'il soit, d'émettre son vœu, de demander ce qui lui paraît plus convenable, soit à son intérêt particulier, soit à l'intérêt général. Il est évident qu'il n'y a point là de droits politiques parce

qu'en adressant une pétition, en émettant un vœu, son désir particulier, on ne fait aucun acte d'autorité, on exprime à celui qui a l'autorité en main ce que l'on désire qu'il vous accorde.

Remarquez que l'exercice du droit de pétition suppose, au contraire, dans celui qui l'exerce, l'absence de toute autorité ; il suppose l'infériorité et la dépendance ; car celui qui a quelque autorité, celui qui a quelque pouvoir, ordonne et exécute ; et celui qui est dépendant, désire, demande, adresse ses vœux, adresse des pétitions.

Je demande si cette faculté ainsi définie peut être contestée par qui que ce soit. Je dis plus : je dis que c'est le libre exercice de cette liberté...

[...]

C'est au contraire à ces citoyens-là que le législateur doit la garantir de la manière la plus authentique et la plus étendue.

[...]

Je dis que si les principes que je viens de développer sont vrais, on ne peut pas refuser de mettre expressément dans le décret que le droit de pétition appartient également à tout citoyen, sans aucune distinction, et j'y conclus.

Saint-Just, *Discours sur les subsistances*, 29 novembre 1792 à la Convention nationale :

Lorsque je me promène au milieu de cette grande ville, je gémiss sur les maux qui l'attendent, et qui attendent toutes les villes, si nous ne prévenons la ruine totale de nos finances : notre liberté aura passé comme un orage, et son triomphe comme un coup de tonnerre.

[...]

Nos subsistances ont disparu à mesure que notre liberté s'est étendue parce que nous ne sommes guère attachés qu'aux principes de la liberté, et que nous avons négligé ceux du gouvernement.

Il était dans la nature des choses que nous nous élevassions promptement au degré d'énergie où nous sommes parvenus. Nos besoins pressants ont dévoré tous nos préjugés ; notre liberté est fille de la misère.

Il n'est plus temps de se flatter ; il ne faut pas non plus tomber dans le découragement. Etablissons notre république, donnons-nous des lois, n'attendons plus : que nous importent les jugements du monde ? Ne cherchons point la sagesse si loin de nous. Que nous serviraient les préceptes du monde, après la perte de la liberté ? Tandis que nous attendons le tribut des lumières des hommes, et que nous rêvons le spectre de la liberté du globe, la faiblesse humaine, les abus en tous genres, le crime, l'ambition, l'erreur, la ramènent en triomphe à la servitude. On croirait que nous défions l'esclavage, en nous voyant exposer la liberté à tant d'écueils.

[...]

On ne peut point faire de lois particulières contre ces abus : l'abondance est le résultat de toutes ces lois ensemble.

Mais si l'on voulait donner à ce grand peuple des lois républicaines, et lier étroitement son bonheur à sa liberté, il faudrait le prendre tel qu'il est, adoucir ses maux, calmer l'incertitude du crédit public ; car enfin, et j'ose le dire, si l'empire venait à se démembrer, l'homme qui attache quelque prix à l'aisance se demande à lui-même ce que deviendraient entre ses mains des richesses fictives dont le cours serait circonscrit.

[...]

G. Orwell, *extraits de « 1984 »*, 1949 :

« La liberté, c'est l'esclavage » (l'esclavage, c'est la liberté)
« L'ignorance, c'est la force » (la force, c'est l'ignorance)

M. Stirner, *Le faux principe de notre éducation*, 1842 :

« Que la culture universelle de l'école vise à l'apprentissage de la liberté, non de la soumission : être libres, voilà la vraie voie. »

E. Malatesta, *L'Anarchie*, 1907 :

« Si la démocratie pouvait être autre chose qu'un moyen de tromper le peuple, la bourgeoisie, menacée dans ses intérêts, se préparerait à la révolte et se servirait de toute la force et de toute l'influence que lui donne la possession de la richesse, pour rappeler le gouvernement à sa fonction de simple gendarme à son service. »

L. Michel, *Déclaration devant les assises de la Seine*, 1883 :

« Le peuple meurt de faim, et il n'a pas même le droit de dire qu'il meurt de faim. Eh bien, moi, j'ai pris le drapeau noir et j'ai été dire que le peuple était sans travail et sans pain. Voilà mon crime. Vous le jugerez comme vous voudrez. Vous dites que nous voulons la révolution. Mais ce sont les choses qui font les révolutions. »

M. Bakounine, *Considérations philosophiques sur le monde réel*, 1870 :

« C'est en cherchant l'impossible que l'homme a toujours réalisé le possible. Ceux qui se sont sagement limités à ce qui leur paraissait le possible n'ont jamais avancé d'un seul pas. »

M. Stirner, *L'Unique et sa propriété*, 1848 :

« Si les hommes parviennent à perdre le respect de la propriété, chacun aura une propriété, de même que tous les esclaves deviennent des hommes libres dès qu'ils cessent de respecter en leur maître un maître. »

Evelyn Beatrice Hall, *Les amis de Voltaire*, 1906 :

« Je ne partage pas vos idées mais je me battraï jusqu'à la mort pour que vous puissiez les exprimer »